



Désignation ou changement d'un (ou des) administrateur(s) technique(s) de certificats logiciels

F503

1. Objet du formulaire

À l'aide de ce formulaire, le représentant légal d'une structure ou son mandataire peuvent désigner sous leur responsabilité, des personnes physiques en qualité d'administrateurs techniques d'offres de Certificats Logiciels déjà souscrites, aux fins de procéder en son nom et pour son compte à la phase technique de demande et de récupération des certificats logiciels émis par l'ANS. Le Client peut également utiliser ce formulaire pour supprimer les habilitations d'un (ou plusieurs) administrateur(s) technique(s).

L'administrateur technique ne peut ni signer des documents contractuels relatifs aux moyens d'identification électronique, ni les résilier, ni désigner lui-même un autre administrateur technique. Il doit disposer d'une carte CDE, CPE, CDA, CPA ou CPS pour accéder aux services de certification de l'ANS.

L'administrateur technique peut représenter le Client pour les opérations suivantes :

- générer les clés cryptographiques destinées à sécuriser le serveur ou le poste de travail ;
- préparer la demande de certification de la clé publique et l'envoyer à l'ANS via la plateforme de certification ;
- récupérer le certificat émis par l'ANS et l'installer dans le magasin de sécurité du serveur ou du poste de travail ;
- renouveler et révoquer les certificats.

L'administrateur technique assume en cette qualité les obligations qui pèsent sur le Client relatives aux tâches sus décrites. En particulier, il s'engage à respecter les clauses des politiques de certification de l'IGC Santé accessibles sur le site <http://igc-sante.esante.gouv.fr/PC/> et les Conditions Générales d'Utilisation des produits de certification.

2. Identification de la structure bénéficiaire (L'ensemble des champs doit être complété)

Dénomination de la structure			
FINESS *voir notice ci-jointe (uniquement pour les structures prenant en charge des patients/ usagers)			
ou N° SIRET			
RPPS rang (uniquement pour les cabinets de radiologie, hors sociétés d'exercice)			
Code postal		Commune	

3. Identification du représentant légal ou du mandataire (L'ensemble des champs doit être complété)

Civilité	M.	Mme
Nom		
Prénom(s)		
Numéro de la dernière carte active (situé sous le nom du porteur)		
Téléphone		
E-mail professionnel		

4. Demande relative aux administrateurs techniques (L'ensemble des champs doit être complété)

Cochez les offres déjà possédées, impactées par les changements d'administrateurs techniques :

Précisez le nom de domaine déclaré lors de la commande de l'offre de Certificat Logiciel.

Offre impactée	Nom de domaine ou nom_de_serveur.nom_de_domaine de l'offre impactée
Offre certificat logiciel SERVEUR usage SSL_SERVEUR	
Offre certificat logiciel SERVEUR usage SMIME, SIGN, CONF	
Offre certificat logiciel ORG	----- N/A -----
Offre certificat logiciel PRO	

Identification de l'administrateur technique :

Les administrateurs techniques doivent disposer obligatoirement d'une carte CDE, CPE, CDA, CPA ou CPS nécessairement nominative.

Nom figurant sur la carte	Prénom figurant sur la carte	Téléphone	E-mail professionnel	N° carte	Actions	
					Ajouter	Supprimer
					Ajouter	Supprimer
					Ajouter	Supprimer
					Ajouter	Supprimer
					Ajouter	Supprimer
					Ajouter	Supprimer

Je certifie avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation relatives aux moyens d'identification électronique](#).

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales et peuvent conduire à la suspension de l'instruction de votre demande ou au retrait des droits dont le bénéfice est demandé.

Date

Signature du représentant légal ou du mandataire ou titulaire de cabinet

Cachet de la structure

Ce formulaire est à envoyer **signé et daté, avec le cachet de la structure** à l'adresse e-mail suivante :

monserviceclient.certificats@esante.gouv.fr

Pour toutes questions relatives à ce formulaire, vous pouvez utiliser cette même adresse mail.

Notice explicative relative au FINESS

Cette notice s'adresse aux établissements possédant un numéro FINESS et souhaitant contractualiser avec l'ANS ou remplir un formulaire dans le cadre d'une commande de certificat. La règle qui s'applique en général est d'utiliser le FINESS juridique pour les démarches de commande de moyens d'identification électronique (cartes de la famille « CPx », certificats logiciels). Cependant, selon les différents types d'établissements, cette règle peut varier.

- **Pour les établissements hospitaliers publics / Les centres de dialyse et d'auto-dialyse / Les établissements du secteur médico-social**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS juridique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS juridique**
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS juridique**, il vous suffit de continuer les démarches avec le **FINESS juridique**.
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS géographique**, alors vous pouvez soit :
 - Commander un **certificat FINESS géographique** puis recommencer l'ensemble des démarches au moment du renouvellement du certificat pour **passer sur le FINESS Juridique**.
 - Recommencer toute la démarche dès maintenant en souscrivant un nouveau contrat d'adhésion et recommander les certificats avec le **FINESS juridique** et ainsi opter pour **une solution plus pérenne**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.

- **Pour les laboratoires de biologie médicale / Les officines de pharmacie**

Pour les services socles du Ségur comme pour tous les autres projets : en tant que laboratoire de biologie médicale ou officine de pharmacie, vous avez un contrat d'adhésion implicite avec l'ANS, il ne vous reste qu'à commander le ou les certificat(s) avec le numéro **FINESS géographique** (concernant les laboratoires, il s'agit de celui du site principal, valable pour tous les établissements rattachés).

- **Pour les centres de santé / Les maisons de santé / Les établissements hospitaliers du secteur privé non lucratif et les établissements sanitaires à but lucratif**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS géographique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS géographique**.
- Si vous avez déjà un contrat FINESS géographique, il vous suffit de continuer les démarches avec le même numéro **FINESS géographique**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.